DEPARTEMENT DU GARD **0000-557**
VILLE DE SAINT LAURENT D'AIGOUZE

ARRETE
Portant prorogation des permissions de voirie autorisant l'occupation du domaine public routier par Orange,
Opérateur de réseaux de communications électroniques
Entre le 27 novembre 2024 et le 31 décembre 2039

Arrêté n° 273/8.3/2024,
Objet : *prorogation des permissions*,

Le Maire de la Ville de Saint Laurent d'Aigouze (Gard) ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et L.2212.2.
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L 113.2, L 141.2, R 116.2 et R.141.14 ;
Vu le nouveau Code pénal et notamment son article R 610-5, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 2ème classe,
Vu le Code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L45-9, L47, R20-45 à R20-54 ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu la demande en date du 5 novembre 2024, présentée par Orange ;
Vu les permissions de voirie initialement accordées à Orange listées dans le courrier de demande de prorogation des permissions de voirie ;

N ° Dossier	Commune	Voie(s)	Date DPV	Date signature	GCCM
243779	ST LAURENT D AIGOUZE -	RUE ROBERT FLORENTIN.	26/02/2009	12/03/2009	42.0
269428	ST LAURENT D AIGOUZE -	CHE DE TERRE DE PORT.	04/11/2009	06/01/2010	10.0

ARRETE

ARTICLE 1 : Prorogation des permissions

Les permissions de voirie initialement accordées à Orange, figurant en annexe du présent arrêté ou dont les références sont listées dans le courrier de demande de prorogation des permissions de voirie, pour l'occupation du domaine public routier communal, sont prorogées pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2039.

ARTICLE 2 : Conditions d'occupation

L'occupation du domaine public routier par Orange demeure soumise aux conditions initiales des permissions précédemment accordées.

ARTICLE 3 : Redevances

En contrepartie de cette occupation, Orange s'engage à verser les redevances d'occupation établies par délibération du Conseil Municipal fixant les montants applicables conformément à l'article R.20-52 du CPCE.

ARTICLE 4 : Validité et révocation

La Présente prorogation est accordée à titre précaire et révocable, sans conférer de droits réels à Orange.

ARTICLE 5 : Notification et publicité

Le présent arrêté sera notifié à Orange et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint Laurent d'Aigouze
Le 27 novembre 2024
Le Maire,
Thierry FELINE

MAIRIE DE ST LAURENT D'AIGOUZE
GARD

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification en vertu de l'article R421-5 du Code de la Justice Administrative.

Prorogation de permissions de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

Référence : 15375/Mairie de Saint Laurent d'Aigouze
Date d'émission : 05/11/2024
Affaire suivie par : **prorogation.pvoirie@orange.com**

Pôle Expertise Réseau Fixe
93 rue Félix Pyat
CS 80285
13331 Marseille Cedex 3 France

Réponse du gestionnaire de voirie		
Mairie de Saint Laurent d'Aigouze 30220 ST LAURENT D AIGOUZE	Date et signature : (nom et qualité). Thierry FELINE, Le Maire Accordée pour une durée de 15 ans.	"tampon ou cachet" MAIRIE DE ST LAURENT D'AIGOUZE GARD 27 NOV. 2024

Code Libellé type travaux

CAAA Réalisation d'artère aérienne en m
CAAE Réalisation d'artère aérienne sur appui EDF en m
CAAP Réalisation d'artère aérienne sur potelet en m
CABR Réalisation de câble de branchement en m
GCCE Pose de câble enterré en m
GCBP Implantation de bornes pavillonnaires en m²
GCCB Implantation de cabine en m²
GCCM Réalisation de conduite multiple en m
GCSR Implantation d'armoire de sous-répartition en m²

(Pour chaque type de travaux, le document affiche le "patrimoine")

N ° Dossier	Commune	Voie(s)	Date DPV	Date signature	GCCM	GCCE	GCBP	GCSR	GCCB	CAAA	CAAE	CAAP	CABR
243779	ST LAURENT D AIGOUZE -	RUE ROBERT FLORENTIN.	26/02/2009	12/03/2009	42.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
269428	ST LAURENT D AIGOUZE -	CHE DE TERRE DE PORT.	04/11/2009	06/01/2010	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0